



**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015**

**Présents** : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Stéphane BERTIN, Caroline FAVIER, Claude SEUREAU

**Absents excusés** : Brigitte LEGRAND ayant donné pouvoir à Maryse FABRE, Christian DEDECKER ayant donné pouvoir à Stéphane BERTIN

**Absente** : Mathilde BERGER

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,

- donne un avis négatif sur le projet de SDCI notifié par Monsieur le Préfet de la Savoie du 14/10/2015 qui propose de consolider le périmètre de l'agglomération chambérienne en fusionnant la Communauté d'Agglomération de Chambéry (Chambéry Métropole) et la Communauté de Communes Cœur des Bauges étant précisé que cette fusion serait effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- souhaite bénéficier d'un délai de trois années pour mener à bien un travail de réflexion et d'analyse qui permettra d'appréhender et d'éclairer complètement les conséquences des choix d'alliances territoriales pour la Communauté de Communes Cœur des Bauges,
- mandate Madame le Maire pour transmettre le présent avis à Monsieur le Préfet de la Savoie et aux membres de la CDCI pour que cette dernière puisse former un projet d'amendement conforme à la présente délibération.

**Location de ski de fond 2015-2016**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte les tarifs pour la saison 2015-2016.
- décide de créer trois emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, les missions confiées à ces agents étant les suivantes : accueil de la clientèle, location de matériel, tenue de caisse, entretien des locaux et travaux d'intérêts communaux en cas de manque d'enneigement.

**CONVENTIONS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer :

- ✓ la convention de location à intervenir de location d'un engin de déneigement avec Savoie Grand Revard.
- ✓ les conventions avec les ambulanciers privés qui font les évacuations, avec la SAF pour les secours hélicoptérés et avec le syndicat mixte Savoie Grand Revard afin de fixer les modalités de mise en œuvre des secours sur pistes, et ce chaque année jusqu'à la saison 2019-2020.
- ✓ la convention d'occupation temporaire et privative du domaine public « restaurant du foyer

d'accueil » avec Les 4 Saveurs pour la saison 2015/2016.

- ✓ les conventions de mise à disposition d'une partie du garage situé sur la Porte de St François au Syndicat Mixte de Savoie Grand Revard et au gérant du chalet de La Plate.
- ✓ la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation du planétarium.
- ✓ les conventions avec les preneurs lors de la mise à disposition occasionnelle de la coupole.
- ✓ la convention pour régularisation de la route forestière allant du foyer du ski de fond aux chalets de la Gralette.
- ✓ la convention de participation au déneigement avec un agriculteur.
- ✓ la convention de Co-maîtrise d'ouvrage afin que la commune puisse exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés et demander une participation auprès du SDES, pour les travaux d'amélioration esthétique du réseau concédé.
- ✓ la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.
- ✓ les documents relatifs à la résiliation et la contractualisation du photocopieur.

#### **RPI**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres accepte de verser une subvention classe de mer (GS/CP/CE1) et adopte une grille de participation communale au restaurant scolaire en fonction du quotient familial pour 2015/2016.

#### **Suppression du CCAS de la commune de St François de Sales**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

#### **Offre d'achat des parcelles 351 et 724 / Le Mouchet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession des parcelles 724 et 351.

La séance est levée à minuit.

Le Maire,  
Maryse FLORE

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE ST FRANÇOIS DE SALES' in 'SAVOIE'. The stamp features a central emblem with a red cross and a white figure. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.